



Congés en accident du travail

Par **menaud**, le **30/08/2007 à 10:37**

bonjour,rnj'étais en accident du travail depuis le mois de novembre 2006 jusqu'au mois d'août 2007.rnJ'aurai aimé savoir si pendant mon arrêt pour accident du travail, je bénéficiais toujours de 2.5 de congés par mois malgré mon absence au poste.Et de combien je dispose de congés.Je suis dans l'entreprise depuis avril 2006 et je n'ai pris que une semaine de vacances depuis.rnmerci pour votre réponse.rncordialement

Par **virtuel_old**, le **17/11/2007 à 18:52**

oui pendant un accident de travail vos congés continue à etre acquis.rnle salarie acquiere 2,5 jours de congés par mois de travail.

Par **lamaloute_old**, le **12/12/2007 à 13:41**

bonjour je viend de lire ton message rnj'espere que tu a deja eu toutes les reponses si non en voilarnquand tu est en accident du travail tu garde tes droit au congés payer 2.5/moisrntu travail depuis avril 2006rntu a donc aquis 5 jours de congées pour la periode du 1/6/2006 au 31/5/2007rnet 30 jours de conjés a partir du 1/6/2007 ce qui fait que tu a droit a tes 5 semaines de congés payer rncomme tu a deja pris une semaine de congé il te reste 29 jours a prendre avant le 31/5/2008rnil ne peut etre deduit plus de 6 jours par semaine de congésrnbien a toi rnlamaloute